

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 juillet 2026, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2026

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2026, à 19 h

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (dossier en 40.04)

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1266008001

Adopter le Plan de cohabitation sociale de l'arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1269382003

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 3 553 954,28 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 4 264 745,13 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212605 - 4 soumissionnaires

Projet : Programme de réfection routière (PRR)

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1265398002

Attribuer un contrat à Groupe Damex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au montant de 403 842,79 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 717 267,86 \$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212621 - 6 soumissionnaires

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet : Programme du Budget participatif de Montréal

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1268108002

Attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au montant de 839 760,15 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 080 724,17 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212619 - 12 soumissionnaires

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1260386002

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., d'une durée de deux ans, avec une option de prolongation de douze mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Montant estimé de l'entente : 732 787,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212620 - 11 soumissionnaires

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265443006

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour l'année 2026-2027 / Approuver les projets de convention à cet effet

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265986001

Octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à Film Noir au Canal, afin de réaliser sa 10^e édition / Approuver le projet de convention à cet effet

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260332004

Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la Fête nationale du Québec 2026 au Sud-Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1269248006

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2026

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1268062002

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 32 000 \$ aux trois sociétés de développement commercial du Sud-Ouest pour soutenir l'organisation d'événements de promotion commerciale pour l'année 2026

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1260339006

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1263547001

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption du second projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1264334003

Adopter un second projet de Règlement sur le zonage incitatif

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1265650006

Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1264334004

Adopter, avec changement, le Règlement sur le zonage différencié

40.04 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1260063006

Autoriser, avec condition, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec)

40.05 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1261228005

Édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Bridge et Wellington, en dehors des plages horaires prescrites, pour trois nuits, entre le 17 juillet 2026 et le 22 août 2026

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269838004

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 13 juillet 2026

40.07 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1268108003

Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur un bâtiment situé au 5597-5599, rue Laurendeau

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1265650007

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001) (dossier en référence 1268921001)

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1266008001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan de cohabitation sociale de l'arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028

Il est recommandé d'adopter le Plan de cohabitation sociale de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-09 16:28

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266008001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan de cohabitation sociale de l'arrondissement du Sud-Ouest 2026-2028

CONTENU

CONTEXTE

Comme l'ensemble du territoire montréalais, l'arrondissement du Sud-Ouest fait face à une augmentation importante du nombre de personnes en situation d'itinérance, dans un contexte notamment marqué par une crise du logement. Cette situation soulève des enjeux de cohabitation sociale qui interpellent toute la collectivité. L'Arrondissement tient compte des besoins de cette collectivité, incluant les personnes en situation de vulnérabilité, dans ses objectifs de partage de l'espace public. La notion de cohabitation repose sur une responsabilité collective impliquant l'Arrondissement, la Ville, les partenaires communautaires et institutionnels ainsi que l'ensemble de la population.

Le Plan de cohabitation sociale vise donc à déployer des interventions et des initiatives permettant de favoriser un vivre-ensemble. L'ensemble des partenaires est mobilisé autour de cette deuxième édition dans la mise en œuvre de ses actions, afin d'adapter les interventions aux réalités changeantes et de renforcer les efforts concertés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

L'Arrondissement du Sud-Ouest adopte un Plan de cohabitation sociale, qui sera en déploiement pour les années 2026, 2027 et 2028, avec les objectifs suivants:

- Renforcer la solidarité, la cohésion sociale et le vivre-ensemble;
- Favoriser la participation sociale et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité;
- Avoir des milieux de vie propres, sécuritaires et accueillants;
- Améliorer l'accès aux services, aux ressources et aux espaces publics pour l'ensemble de la population, en portant une attention particulière aux personnes vulnérables;
- Soutenir des approches concertées et adaptées aux réalités du territoire;
- Documenter et améliorer en continu la compréhension des enjeux liés à la cohabitation sociale sur le territoire.

En ce sens, le plan prévoit plusieurs actions qui s'articulent autour de trois axes :

- Sensibilisation et partage de l'information;
- Partage de l'espace public et vivre ensemble;
- État de la situation et bilan annuel.

Le détails des actions, ainsi que les parties-prenantes, se trouvent dans le document joint.

JUSTIFICATION

Le Plan de cohabitation sociale 2026-2028 est ancré dans les valeurs et les ambitions de l'Arrondissement qui visent à offrir à l'ensemble de la population un milieu de vie harmonieux, sécuritaire et inclusif. L'adoption de ce plan permet de reconnaître les actions à poursuivre et à entreprendre par l'ensemble des parties-prenantes dans les efforts collectifs du vivre-ensemble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Plusieurs actions inscrites au plan de cohabitation sont tributaires de divers leviers financiers gouvernementaux et de la ville centre. À cet égard, l'arrondissement a déposé une demande à la ville centre dans le cadre du Programme d'appui aux arrondissements – Cohabitation et campements (PAACC).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030, comme suit :

- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En adoptant le Plan de cohabitation sociale, l'Arrondissement du Sud-Ouest réaffirme son rôle dans le développement d'une communauté saine et inclusive. Ce plan permet de déployer des actions concrètes et de guider les décisions de l'Arrondissement dans ses domaines de compétences et d'ainsi améliorer la qualité de vie de toutes les personnes qui y vivent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en place, tant en lien avec l'adoption du Plan de cohabitation que dans le déploiement de ses actions, comme mentionné dans l'axe 1 Sensibilisation et partage de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les actions prévues seront réalisées de 2026 à 2028, en collaboration étroite avec les parties-prenantes et acteurs de milieu. Un exercice de bilan sera réalisé annuellement, permettant une vigie de l'évolution, et au besoin, des ajustements en conséquence.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-06

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1269382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac Inc. pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest, au montant de 3 553 954,28 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 4 264 745,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212605 – 04 soumissionnaires

D'accorder à Cojalac Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 553 954,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212605;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire ;

D'autoriser une dépense de 355 395,43 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 355 395,43 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 38,02 % par l'arrondissement, à 53,2 % par la Direction de la gestion d'actifs du service de l'eau (DGA) et à 8,78 % par la subvention du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de Hydro-Québec

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-30 16:03

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac Inc. pour la reconstruction des intersections et des rues dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest, au montant de 3 553 954,28 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 4 264 745,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212605 – 04 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise à poursuivre l'amélioration de l'état général des rues de l'arrondissement Le Sud-Ouest, à bonifier les aménagements de surfaces, en vue de verdir et de mieux capter les eaux de ruissellement, de favoriser les transports actifs et de sécuriser les déplacements, des citoyennes et des citoyens, dans la perspective vision zéro. Dans l'idée de poursuivre les investissements alloués aux projets d'aménagement des intersections et du maintien des infrastructures, l'arrondissement a préparé l'appel d'offres public n° 212605, afin d'octroyer un contrat principalement destiné à réaliser des travaux de sécurisation sur trois intersections de l'arrondissement et le planage pavage sur quatre rues, incluant la construction d'infrastructures vertes drainantes et le remplacement des entrées de service en plomb, tant du côté public que privé (ESP).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 22 0033 (2026-03-09) Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat ainsi que la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de l'intersection des rues Island - Châteauguay, Laurendeau - De Maricourt et Saint-Rémi - Palm , sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest. GDD 1255973002

à venir - Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement afin de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat ainsi que la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de l'intersection des rues Island-Châteauguay, Laurendeau - De Maricourt et Saint-Rémi - Palm, sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA26 22 0034 (2026-03-09) Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030), dans le cadre du Programme vision zéro. GDD 1265973001

CM25 0061 (1248126003) - 20 janvier 2025- Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030

CE 21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera

assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb

DESCRIPTION

Le contrat concerne les travaux de réaménagement géométrique des intersections sur le réseau local et artériel, notamment aux abords des écoles, afin d'accroître la sécurité des usagers et d'améliorer les mesures d'apaisement de la circulation. Cela inclut la construction ou la reconstruction de trottoirs lorsque requis, des avancées de trottoirs, des avancées de trottoirs drainantes, des entrées pour véhicules, des bordures, des rampes d'accès universel avec plaques podotactiles, ainsi que tous les travaux connexes. La réfection de chaussées comprend la reconstruction et/ou le planage de la chaussée, la pose de revêtement bitumineux, le nivellement, l'ajustement ou l'installation des éléments connexes (puisards, regards, vannes, bornes-fontaines, etc.), ainsi que tous les travaux connexes. Le remplacement des entrées de service existantes en plomb (RESP) dans la zone des travaux est également inclus. Le contrat comprend aussi l'ajout des feux pour piétons à l'intersection St-Rémi / Palm.

Plus précisément, les bonifications apportées sont:

- Intersection des rues De Maricourt et Laurendeau: Travaux de sécurisation de l'intersection par l'ajout de trois saillies et deux fosses d'arbres.
- Intersection des rues Island et Châteauguay: Travaux de sécurisation de l'intersection par l'ajout de deux saillies doubles, d'une intersection surélevée et d'îlots de béton pour protéger une piste cyclable.
- Intersection des rues Saint-Remi et Palm : Travaux de sécurisation de l'intersection par l'ajout d'une saillie simple et une double ainsi que l'agrandissement de deux fosses d'arbres.
- Rue Charlebois entre les rues Sainte-Marguerite et Saint-Ferdinand : travaux de planage et pavage de la rue.
- Rue Châteauguay entre les rues Ropery et De Laprairie : travaux de remplacement d'entrées de service en plomb et planage et pavage de la rue.
- Rue Saint-Clotilde entre les rues Saint-Alphonse et Saint-Remi : travaux de remplacement d'entrées de service en plomb et planage et pavage de la rue.
- Rue Turcot entre les rues Saint-Alphonse et Saint-Remi : travaux de remplacement d'entrées de service en plomb et planage et pavage de la rue.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public n° 212605 pour les travaux de reconstruction des intersections et des rues dans l'Arrondissement, dans le cadre des programmes d'aménagement des rues - Artériel et PSAÉ, a été lancé le 23 mars 2026 via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 avril 2026 à 11 heures.

- Onze (11) entreprises se sont procuré les documents de soumission;
- Cinq (05) addenda ont été publiés;
- Quatre (04) entreprises ont déposé des soumissions le 28 avril 2026.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi.

Soumissions conformes	Prix de base (HT)	Taxes (TPS+TVQ)	Coût des travaux (TTC)
1_ Cojalac Inc.	3 091 067,00 \$	462 887,28 \$	3 553 954,28 \$
2_ Les Pavage Céka Inc.	3 104 877,43 \$	464 955,40 \$	3 569 832,83 \$
3_ Ramcor Construction inc	3 336 692,50 \$	499 669,70 \$	3 836 362,20 \$
4_ Environnement Routier NRJ Inc.	4 382 445,57 \$	656 271,22 \$	5 038 716,79 \$
Dernière estimation réalisée			3 745 014,79 \$
Coût moyen des soumissions conformes			3 999 716,53 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	12,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 484 762,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	41.78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 191 060,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 5,10 %

À la suite de l'analyse des résultats de la soumission, nous avons constaté que le montant de la plus basse soumission conforme est de 5,10% plus inférieur au montant de notre estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

Pour bénéficier de la subvention reçue du service de l'eau pour les travaux de remplacement des entrées de service en plomb et les travaux de planage et pavage des rues. Les travaux doivent être exécutés en 2026.
L'arrondissement Le Sud-Ouest, en tant qu'exécutant du projet, devra tenir informée la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) de l'avancement des travaux et du respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

À la fin des travaux, l'arrondissement devra effectuer la saisie des données et transmettre les redditions de comptes requises aux directions et services respectifs. L'adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor ni à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

L'octroi du contrat permet :

- De contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030;
- D'avoir un milieu de vie sécuritaire et de qualité;
- De remplacer une douzaine d'entrées de service en plomb;
- De bénéficier des subventions de H.Q. et de la DGA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 4 264 745,14 \$ (taxes incluses), incluant les contingences et les incidences, représentant un coût net de ristourne de **3 894 280,76 \$**, sera assumé comme suit :

Programme de remplacement des entrées de services en plomb (RESP) de la DGA :

Le financement du programme de remplacement des entrées de services en plomb sera à la charge du Service de l'eau, Direction de la gestion des actifs. Cette dépense de 2 063 387,79 \$, net de ristourne, sera répartie ainsi :

- Un coût de 457 441,04 \$ \$ net de ristournes relatif aux travaux de remplacements des entrées des services en plomb sur le domaine public, un budget provisionnel pour les contingences de 42 424,40 \$, net de ristournes, et pour les incidences de 48 702,65 \$, net de ristournes, sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt 22-046 CM22 1338. Le montant total au net est à la charge du contribuable.
- Un coût de 70 761,58 \$ \$ relatif aux travaux de remplacements des entrées des services en plomb, sur le domaine privé, un budget provisionnel pour les contingences de 6 278,25 \$ net de ristournes, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030
- Un coût de 1 198 149,90 \$ net de ristournes relatif aux travaux de planage/pavage et trottoirs, un budget provisionnel pour les contingences de 119 814,99 \$ net de ristournes et pour les incidences de 119 814,99 \$ net de ristournes, sera assumé par la DGA.

La répartition entre trottoirs et chaussée est représentée dans le tableau suivant :

	rue Châteauguay entre Ropery et De Laprairie	rue St-Clotilde entre St-Alphonse et St-Remi	rue Turcot entre St-Alphonse et St-Remi
Contrat trottoirs	129 076,88 \$	184 699,26 \$	112 971,80 \$

Contrat chaussée	187 208,46 \$	337 674,45 \$	246 519,05 \$
Incidences trottoirs	12 907,69 \$	18 469,92\$	11 297,18 \$
Incidences chaussée	18 720,84 \$	33 767,45 \$	24 651,91 \$
Contingences trottoirs	12 907,69 \$	18 469,92 \$	11 297,18 \$
Contingences chaussée	18 720,84 \$	33 767,45 \$	24 651,91 \$
Total	379 542,40 \$	626 848,45 \$	431 389,03 \$

Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'environnement (milieu naturel, aménagement du territoire, paysage et qualité de vie), la contribution d'Hydro-Québec est à la hauteur de 285 000,00 \$ \$ net de ristournes pour contribuer à la réalisation des travaux d'aménagement **de l'intersection**: Island /Châteauguay.

PDI Arrondissement Le Sud-Ouest :

Le montant de la contribution de l'Arrondissement pour les travaux est de 1 233 881,45 \$, net de ristournes. Un budget provisionnel pour les contingences de 156 005,76 \$, net de ristournes, et pour les incidences de 156 005,76 \$, net de ristournes, a été prévu.

L'arrondissement Sud-Ouest avancera les fonds nécessaires pour couvrir le financement du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de Hydro-Québec, d'un montant de 285 000,00 \$ net de ristourne.

Les fonds seront récupérés après la comptabilisation des subventions. L'arrondissement Sud-ouest effectuera les écritures comptables et les virements budgétaires nécessaires pour réaménager les fonds.

Les coûts des travaux seront répartis comme suit :

		Montant HT	Montant TTC	Montant Net de ristourne	Projet 1 Intersection: De Maricourt / Laurendeau (PARA)	Projet 2 Intersection: Island /Châteauguay	Projet 3 Intersection: St-Remi / Palm	Projet 4 rue Charlebois entre Ste- Marguerite et St- Ferdinand	Projet 5 rue Châteauguay entre Ropery et De Laprairie	Projet 6 rue St- Clotilde entre St- Alphonse et St- Remi	Projet 7 rue Turcot entre St- Alphonse et St- Remi
					17,01 %	13,26 %	13,67 %	4,14 %	13,28 %	23,85 %	14,80 %
DGA - PCPR	36,92 %	1 141 231,00 \$	1 312 130,34 \$	1 198 149,90 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	316 285,34 \$	522 373,71 \$	359 490,85 \$
DGA - Public	14,10 %	435 710,00 \$	500 957,57 \$	457 441,04 \$	21 312,46 \$	11 884,59 \$	0,00 \$	0,00 \$	94 373,26 \$	222 867,47 \$	107 003,26 \$
DGA - Privé	2,18 %	67 400,00 \$	77 493,15 \$	70 761,58 \$	3 149,63 \$	4 829,43 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 367,58 \$	28 766,57 \$	13 648,37 \$
H.Q	8,78 %	271 460,89 \$	312 112,16 \$	285 000,00 \$	0,00 \$	285 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
ARRONDISSEMENT	38,02 %	1 175 265,11 \$	1 351 261,06 \$	1 233 881,45 \$	527 567,44 \$	128 458,62 \$	443 657,23 \$	134 198,16 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Contrat	100 %	3 091 067,00 \$	3 553 954,28 \$	3 245 233,97 \$	552 029,53 \$	430 172,64 \$	443 657,23 \$	134 198,16 \$	431 026,18 \$	774 077,75 \$	480 142,48 \$

INCIDENCES

DGA - PCPR	36,92 %	114 123,10 \$	131 213,03 \$	119 814,99 \$					31 628,53 \$	52 237,37 \$	35 949,09 \$
DGA - Public	15,01 %	46 389,00 \$	53 335,76 \$	48 702,65 \$					11 474,07 \$	25 163,41 \$	12 065,17 \$

DGA - Privé	0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$							
H.Q	0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$							
ARRONDISSEMENT	48,07 %	148 594,60 \$	170 846,64 \$	156 005,76 \$	55 202,95 \$	43 017,26 \$	44 365,72 \$	13 419,83 \$			
Incidences	100 %	309 106,70 \$	355 395,43 \$	324 523,40 \$	55 202,95 \$	43 017,26 \$	44 365,72 \$	13 419,83 \$	43 102,60 \$	77 400,78 \$	48 014,26 \$

CONTINGENCES

DGA - PCPR	36,92 %	114 123,10 \$	131 213,03 \$	119 814,99 \$					31 628,53 \$	52 237,37 \$	35 949,09 \$
DGA - Public	13,07 %	40 409,00 \$	46 460,25 \$	42 424,40 \$					9 437,32 \$	22 286,75 \$	10 700,33 \$
DGA - Privé	1,93 %	5 980,00 \$	6 875,51 \$	6 278,25 \$					2 036,75 \$	2 876,66 \$	1 364,84 \$
H.Q	0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$							
ARRONDISSEMENT	48,07 %	148 594,60 \$	170 846,64 \$	156 005,76 \$	55 202,95 \$	43 017,26 \$	44 365,72 \$	13 419,83 \$			
Contingences	100 %	309 106,70 \$	355 395,43 \$	324 523,40 \$	55 202,95 \$	43 017,26 \$	44 365,72 \$	13 419,83 \$	43 102,60 \$	77 400,78 \$	48 014,26 \$
	TOTAL	3 709 280,40 \$	4 264 745,14 \$	3 894 280,77 \$	662 435,43 \$	516 207,16 \$	532 388,67 \$	161 037,82 \$	517 231,38 \$	928 809,31 \$	576 171,00 \$

INCIDENCES OCTROYÉES AVANT CONTRAT

Des dépenses incidences avant l'octroi du contrat de 124 767,79 \$, net de ristournes, ont été autorisé par les dossiers n^o 2238324003 et n^o 2258324002 pour les travaux d'arpentage, de préparation des plans, profils et caractérisations environnementales des sols de plusieurs intersections et rues.

La dépense a été financée à 100% par l'arrondissement Sud-ouest.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements de la Ville, en matière de lutte aux changements climatiques :

- Offrant des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de vivre dans des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur (résultat 2.1 du plan).
- Offrant des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de se déplacer de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires (résultat 2.2 du plan).

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- Améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- Assurer la sécurité du public;
- Prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- Assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement, incluant tous les organismes et institutions (Centres universitaires, Hôpitaux, écoles, etc.);
- Diminution des îlots de chaleur composés de zones minéralisées;

- Contribuer au verdissement des tronçons ciblés;
- Augmentation de l'indice de la canopée et biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera préparée par le Service des communications. Des communiqués électroniques seront transmis aux riverains avant le début des travaux. La nature des travaux, les entraves, les accès aux riverains, la relocalisation de stationnements s'il y a lieu et les mesures de mitigation y sont présentées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 17 juillet 2026

Début des travaux : fin juillet 2026

Fin des travaux: mi-novembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier de charges de l'appel d'offres public. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène RALAY, Service de l'eau

Karl LAI, Service de l'eau

Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mohamed GALLAA, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Karl LAI, 19 mai 2026
Hélène RALAY, 19 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-05-18
Mohammed LAALJ Ingénieur-Chef d'équipe	Justine DESBIENS Cheffe de division - Bureau de projets - par intérim	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mark LAVOIE
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement



Dossier # : 1265398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au montant de 403 842,79\$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 717 267,86 \$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences. Appel d'offres public 212621 - 6 soumissionnaires

D'octroyer à Groupe Damex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 842,79 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212621;
D'autoriser une dépense de 80 768,56 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 232 656,51 \$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,61 % par l'arrondissement du Sud-Ouest et à 10,82% par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et 40,57% par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-03 13:41

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure électrique pour trois ruelles vertes et une station Bixi, au montant de 403 842,79\$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 717 267,86 \$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences. Appel d'offres public 212621 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, l'Arrondissement du Sud-Ouest invite les citoyennes et citoyens, ainsi que les organismes sans but lucratif (OSBL) représentant les riverain·es, à proposer des projets de verdissement de ruelles à proximité de leur milieu de vie. Ces initiatives, portées par des comités de citoyens, visent à favoriser l'appropriation collective de l'espace public, à améliorer la qualité de vie et à contribuer à la transition écologique des quartiers. Les porteurs de projet s'engagent notamment à former un comité, à participer à la plantation et à assurer l'entretien des aménagements réalisés.

Le Groupe Pro-Vert, mandaté par le Bureau de projets de l'Arrondissement, accompagne les comités de citoyens dans le développement de projets de ruelles vertes, par l'entremise du service de soutien aux citoyens. Cet accompagnement vise à faciliter les relations entre les services municipaux et les citoyens souhaitant déposer et réaliser un projet.

Dans ce contexte, le présent projet s'inscrit dans la poursuite du programme de ruelles vertes et vise l'aménagement de trois ruelles, élaborées en collaboration avec les comités de citoyens concernés. Il comprend également l'intégration d'une station BIXI, afin de renforcer l'accessibilité aux modes de transport actifs et de soutenir la mobilité durable à l'échelle du secteur.

Par ailleurs, le projet prévoit la continuité de la micro-forêt amorcée au parc Vinet, par son prolongement dans la ruelle verte Vinet. Cette intervention contribue à consolider un corridor écologique de proximité, à augmenter la canopée urbaine et à favoriser la biodiversité en milieu urbain.

À l'aide d'une grille d'analyse, les projets retenus répondent aux objectifs de verdissement,

de gestion durable des eaux pluviales et d'apaisement des milieux de vie. L'Arrondissement mandate la réalisation des travaux incluant les excavations, la gestion des sols, les fosses de plantation, les infrastructures vertes, les fondations et le mobilier, tandis que les citoyens participent à la plantation des végétaux et à l'animation des espaces, avec l'appui du Groupe Pro-Vert.

L'ensemble des interventions est conçu conformément aux normes de la Ville de Montréal, afin d'assurer la durabilité et la pérennité des aménagements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA26 539 8002- 21 mai 2026 - Attribuer un contrat à Michel Morelli Designers Inc. pour la fourniture de mobilier urbain, au montant de 72 261.79\$ / Autoriser une dépense totale de 78 155.41\$, comprenant les taxes et contingences - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix numéro 212621- 3 soumissionnaires (dossier 2265398002)

DC26 539 8001 - 20 mars 2026 - Autoriser une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en électricité afin de préparer les plans et devis du nouveau réseau électrique souterrain destiné à l'alimentation d'une station BIXI-électrique à l'intersection des rues Charlevoix et Notre-Dame Ouest (ruelle Vinet), conformément à l'entente-cadre avec Artelia Canada (FNX-INNOV) (CA22 22 0383 / 212249) Autoriser une dépense totale de 17 073,79 \$ comprenant les taxes et les contingences 10% (dossier 2265398001)

DGA26 954 2002- 17 février 2026 - Autoriser un virement de crédits cumulé de 7 448 472 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel. (dossier 2269542002)

DGA25 575 8001 - 12 septembre 2025 - Autoriser un virement de crédits cumulés de 5 659 212 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Verdun et Ville-Marie pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième et de la troisième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.(dossier 2255758001)

DGA25 718 8004 - 28 juin 2025 -Autoriser un virement de crédits cumulé de 4 929 465 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Anjou, LaSalle, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Verdun et Ville-Marie pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.(dossier 2257188004)

DESCRIPTION

Le présent projet vise la réalisation des travaux d'aménagement de trois ruelles vertes,

développées en collaboration avec les comités de citoyens, l'organisme Groupe Pro-Vert, ainsi que l'OSBL Société de développement communautaire (SDC) Quartiers du canal. Dans le cas de la ruelle Vinet, les commerçants riverains ont également été impliqués dans la démarche.

Les interventions proposées comprennent la déminéralisation de certaines surfaces, la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces, ainsi que l'intégration d'infrastructures vertes favorisant la gestion durable des eaux pluviales, notamment par l'aménagement de fosses de plantation et de dispositifs de rétention (puits secs).

Le projet inclut également l'implantation d'une station BIXI, à la demande de la division de la mobilité et avec l'appui financier du Service de l'urbanisme et de la mobilité, contribuant ainsi à renforcer l'accessibilité au réseau cyclable et à promouvoir les déplacements actifs et durables à l'échelle du secteur.

Dans la ruelle Vinet, l'aménagement permettra d'assurer la continuité de la micro-forêt existante au parc Vinet avec l'appui financier du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, en prolongeant ce noyau de végétation dense en milieu urbain. Cette intervention vise à accroître la canopée, à améliorer la résilience climatique et à soutenir la biodiversité locale.

L'ensemble des aménagements est conçu en respectant les usages existants, notamment l'accès aux stationnements, et en intégrant du mobilier urbain et du marquage au sol afin de sécuriser et d'animer les espaces. Les choix végétaux privilégient des espèces indigènes et favorables aux pollinisateurs, contribuant à la qualité écologique et paysagère des ruelles.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS

Ce projet prévoit l'aménagement de trois ruelles vertes totalisant **514 m² de surfaces aménagées**, dont **369 m² de déminéralisation**, permettant la plantation de **29 arbres** ainsi que près de **1 000 plantes vivaces et arbustes**. En complément, la micro-forêt du parc Vinet sera prolongée dans la ruelle verte Vinet.

Dans l'ensemble des projets, les accès aux stationnements existants sont maintenus. Lorsque la fermeture de certains tronçons est envisagée, celle-ci est appuyée par les riverains concernés. Les aménagements ont été conçus en intégrant les propositions et les besoins exprimés par les citoyens.

Du mobilier urbain et du marquage au sol viendront structurer et animer les espaces aménagés. Dans une perspective de transition écologique et afin de répondre aux enjeux de gestion des eaux de ruissellement, le drainage sera dirigé vers les plates-bandes et les infrastructures vertes (ex. : puits secs) intégrées au projet.

L'ensemble des choix d'aménagement contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en renforçant l'ambiance et la convivialité des ruelles visées.

RUELLES VISÉES

- Ruelle Cardenon (rues: Cardinal/Briand/Denonville/Hadley *parc Émery-Sauvé)
- Ruelle Mon Joli Jogues Land (rues: De Montmagny/Jolicoeur/Jogues/Springland)
- Ruelle Vinet (rues: Charlevoix/Notre-Dame Ouest/Lionel-Groulx/Vinet *parc Vinet)

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans les objectifs municipaux de verdissement, d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels.

L'aménagement de ruelles vertes permet de réduire les îlots de chaleur, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la source et de renforcer la présence de la nature en ville. La continuité de la micro-forêt dans la ruelle Vinet constitue une opportunité structurante pour consolider un corridor écologique local, augmenter la canopée urbaine et créer un milieu propice à la biodiversité. Cette approche contribue également à sensibiliser les citoyens aux bénéfices des infrastructures vertes.

L'intégration d'une station BIXI vient appuyer les orientations en matière de mobilité durable en bonifiant l'offre de transport actif et en facilitant les déplacements de proximité.

Enfin, la forte implication citoyenne et de la SDC - Quartiers du canal dans la conception et l'entretien des ruelles favorise l'appropriation des lieux, leur vitalité et leur pérennité, tout en renforçant le tissu social du quartier.

RÉPONSE DU MARCHÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres public no 212621 a été publié le 12 mai 2026 sur le SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2026. Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Un délai de 35 jours a été accordé.

Dix preneurs du cahier des charges ont été enregistrés sur le site SEAO, et six soumissions ont été déposées.

Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est joint au présent dossier.

Conformément aux plans et devis de la soumission 212621, Groupe DAMEX inc. a présenté la soumission la plus basse pour les travaux demandés. L'analyse d'admissibilité a été réalisée et le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme.

TABLEAU DES RÉSULTATS

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (avant taxes)	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses))	TOTAL (taxes incluses)
1.	GROUPE DAMEX inc.	351 244,00 \$	403 842,79 \$	80 768,56 \$	484 611,35 \$
2.	LES ENTREPRISES P.N.P. inc.	379 272,00 \$	436 067,98 \$	87 213,60 \$	523 281,58 \$
3.	LES ENTREPRISES VENTEC inc.	432 340,00 \$	497 082,92 \$	99 416,58 \$	596 499,50 \$
4.	ATLAS PAYSAGE	447 252,60 \$	514 228,68 \$	102 845,74 \$	617 074,41 \$
5.	CONSTRUCTION MORIVAL Itée	449 070,00 \$	516 318,23 \$	103 263,65 \$	619 581,88 \$
6.	URBEX CONSTRUCTION inc.	633 533,00 \$	728 404,57 \$	145 680,91 \$	874 085,48 \$
	Dernière estimation réalisée (\$) \$	457 737,65 \$	526 283,86 \$	78 942,58 \$	605 226,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) :					619 189,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x100 :					27,77%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) :	389 474,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 :	80,37%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation) :	-120 615,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100 :	-19,93%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	38 670,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	7,98%

L'estimation a été réalisée par le Bureau de projets avant le lancement de l'appel d'offres selon la méthode du juste prix. Il y a un écart de moins de 20% entre l'estimation des travaux (classe A) et la plus basse soumission conforme. Les délais accordés ainsi qu'une concurrence élevée au niveau du marché ont permis d'obtenir un prix inférieur à celui prévu dans l'estimation.

VALIDATION DE L'ADJUDICATAIRE

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction), n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES AFFÉRENTES

Des contingences d'une valeur de 20 % du contrat sont ajoutées afin de répondre aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

RÉPARTITION DES COÛTS

La dépense totale de ce contrat est de 717 267,86 \$ taxes incluses, ou 654 961,16 \$ net de ristournes, incluant un montant de 80 768,56\$ taxes incluses pour les contingences et de 232 656,51 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	Service d'urbanisme et de la mobilité (SUM)	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (microforêt)	Arrondissement	Total
Travaux d'aménagement	- \$	155 863,00 \$	151 506,00 \$	307 369,00 \$
Infrastructure	43	- \$	- \$	43 875,00 \$

électrique - Station BIXI	875,00 \$			
Sous total	43 875,00 \$	155 863,00 \$	151 506,00 \$	351 244,00 \$
Contingence 20% Total	8775,00 \$	31 172,60 \$	30 301,20 \$	70 248,80 \$
Total contrat et contingence avant taxes	52 650,00 \$	187 035,60 \$	181 807,20 \$	421 492,80 \$
<u>Incidences octroyées - Note 3</u>				
Incidences-service pro conception électrique station BIXI - Note 1	14 850,00 \$	- \$	- \$	14 850,00 \$
Incidences diverses Note 2	- \$	65 471,28 \$	74 932,72 \$	140 404,00 \$
Total incidences octroyées	14 850,00 \$	65 471,28 \$	74 932,72 \$	155 254,00 \$
<u>Incidences à octroyer</u>				
Incidences services pro. (Traçabilité des sols et redevance sur sol contaminé, laboratoires qualitatifs)	- \$	- \$	17 000,00 \$	17 000,00 \$
Communications	- \$	- \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Végétaux	- \$	600,00 \$	10 400,00 \$	11 000,00 \$
guirlandes lumineuses + filets badminton	- \$	- \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$
Marquage	- \$	- \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$
Total incidences à octroyer	- \$	600,00 \$	46 500,00 \$	47 100,00 \$
Total incidences avant taxes	14 850,00 \$	66 071,28 \$	121 432,72 \$	202 354,00 \$
Total avant taxes	67 500,00 \$	253 106,88 \$	303 239,92 \$	623 846,80 \$
Total taxes incluses	77 608,13 \$	291 009,63 \$	348 650,10 \$	717 267,86 \$
Total Net de ristourne	70 866,56 \$	265 730,59 \$	318 364,01 \$	654 961,16 \$
Pourcentage	10,82 %	40,57 %	48,61 %	100 %

Note 1: Artelia Canada: services en électricité (plans/devis). Coûts assumés à 100% par le SUM. Dossier: 2265398001 - projet SIMON 208088. Financement: programme 75110

(électrification BIXI)

Note 2: Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne:

Financement (avant taxes): Mobilier urbain : 43 639.76 \$ et Luminaires: 21 831.52\$

Réaménagement requis: Luminaires avancés par le Sud-Ouest de 21 831.52\$ avant taxes à imputer au Service de la concertation programme 76012. Les modalités sont précisées dans l'intervention financière de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Note3: Détails des incidences octroyés: Voir intervention financière de l'arrondissement.

Cette dépense de 654 961,16 \$ net de ristourne sera assumée comme suit :

Le montant de 70 866,56 \$ (net de ristournes) sera pris en charge par le Service de l'urbanisme et de la mobilité dans le cadre du programme 75110 – Travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI sur le domaine public, pour la réalisation des travaux d'infrastructure électrique. Ces travaux sont financés par le règlement d'emprunt 25-005 – BIXI : électrification des stations de vélos (CM25 0073).

Le montant de 265 730,59 \$ (net de ristournes) sera pris en charge par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne au programme visé (76012) pour la réalisation du projet des micro-forêts de Montréal (projet SIMON 208710).

Le montant de 318 364,01 \$ (net de ristournes) sera financé par l'arrondissement, selon l'intervention financière inscrite au dossier.

Cette dépense de 654 961,16 \$ net de ristourne est répartie comme suit pour chacune des années:

Projet investi	2025	2026	TOTAL
75110 - Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public (SUM)		70 866,56\$	70 866,56 \$
76012 - Programme issu du budget participatif (SCAEC)		265 730,59 \$	265 730,59 \$
55749 - Programme de création des îlots de fraîcheur - PDI Local 2025 - Ruelles vertes	318 364,01 \$		318 364,01 \$
Total	318 364,01 \$	336 597,15 \$	654 961,16 \$

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

PLAN STRATÉGIQUE 2030

- le projet répond aux orientations suivantes :

- Accélérer la transition écologique à l'échelle humaine et de quartier :
 - par la déminéralisation et le verdissement (et augmentation de la biodiversité) ;
 - en favorisant une gestion de l'eau pluviale sur le site sans rejet aux égouts ;
 - en implantant des infrastructures qui permettent d'accroître l'offre pour la mobilité durable et la vie active des jeunes ;

- en soutenant l'économie locale et écoresponsable par le choix de mobilier montréalais.
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier :
 - en favorisant les liens sociaux du quartier et communautaires grâce à l'écoute et la mise en place des projets proposés via la mobilisation citoyenne ;
 - en rendant le sentiment de sécurité par l'aménagement dynamique, tel que le marquage au sol et l'implantation des plates-bandes végétales ;
 - avec la plantation de végétaux comestibles pour humains et de la faune ;
 - en rendant le site accessible et inclusif tout en respectant les grandes lignes de l'ADS+.
- Amplifier la démocratie et la participation à l'échelle humaine et de quartier :
 - avec la participation et l'engagement des citoyen·ne·s dans le processus de design de projet et dans sa suite.
- Stimuler l'innovation et la créativité à l'échelle humaine et de quartier :
 - avec le soutien à la vitalité culturelle et le cœur créatif des comités de citoyens qui proposent les projets de ruelles vertes.

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier

PLAN D'ACTION LOCAL EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SUD-OUEST

- La bonification et l'intensification du verdissement via la déminéralisation des ruelles vertes (ajout de 29 arbres et près de 1000 vivaces et arbustes);
- Le développement d'une trame verte liant les espaces naturels de l'arrondissement;
- Favoriser l'autonomie alimentaire et l'accès à des aliments sains, frais et locaux via l'ajout de plantes nourricières;
- Encouragement et facilitation de la mobilité durable et active (en diminuant l'achalandage véhiculaire dans les ruelles vertes)

PLAN CLIMAT

- ACTION 20 : Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur

IMPACT(S) MAJEUR(S)

dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de réaménager des ruelles vertes pour l'ensemble des citoyens du quartier, une demande directe des citoyennes et citoyens. Il manquerait également une occasion de contribuer au verdissement et au plan de développement des espaces de ce quartier, ainsi que d'assurer la sécurité et de favoriser une vie de quartier active.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

EN AMONT

Rencontre citoyenne sur le site (avec le groupe Pro-Vert): été 2024

2 rencontres avec les comités pour la présentation du concept préliminaire: hiver 2024-25

À L'OCTROI

Avis de travaux pour les riverains : 10 jours avant les travaux + distribution d'avis par les

citoyens de comité
Publication sur les médias sociaux et le site web de l'arrondissement
Panneau de chantier : avant et pendant les travaux
Événement protocolaire pour souligner la fin des travaux : après les travaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu du Cahier des charges, les travaux doivent être terminés dans un délai de **soixante-quinze (75) jours calendrier**, incluant les jours fériés mais excluant les vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Ce contrat n'est pas assujéti à l'article 152.1 de la Charte de la langue française, RLRQ, c. C-11.

L'entreprise Groupe Damex Inc. n'est pas inscrite sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

gdd_brennan@ville.montreal.qc.ca

Parties prenantes

Ana Maria CORNEJO, Le Sud-Ouest

Julie MOTA, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Julie MOTA, 26 juin 2026

Ana Maria CORNEJO, 26 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle Anne STOREY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-23

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1268108002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour les travaux de réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au montant de 839 760,15 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 080 724,17 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212619 – 12 soumissionnaires

D'attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour les travaux de réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 839 760,15\$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212619;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 125 964,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-29 17:32

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268108002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribuer un contrat à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour les travaux de réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, au montant de 839 760,15 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 080 724,17 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212619 – 12 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le centre sportif de la Petite-Bourgogne a été construit en 1997. Il est l'unique bâtiment municipal à vocation sportive qui dessert les quartiers Griffintown / Petite-Bourgogne, il est fortement achalandé et reçoit environ 148 000 personnes annuellement. Le centre offre un riche éventail d'activités sportives et de loisirs. Il abrite une multitude d'activités et d'espaces pour combler un large public, entre autres, des salles polyvalentes dotées d'équipements de conditionnement physique, une piscine aux dimensions avantageuses (500m²) et des espaces de bureaux.

Après 28 ans d'existence, ce centre a fait l'objet de rapports d'expertise concernant des déficiences constatées au fil du temps. Entre août 2011 et février 2022, plusieurs expertises et audits ont été réalisés sur toutes les composantes du bâtiment. À la suite d'une analyse exhaustive de tous ces rapports, les experts concluent que la problématique principale du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est que le traitement de l'air y est inadéquat.

La conception problématique des systèmes mécaniques à la base fait que l'entretien courant du bâtiment ne peut pas corriger ces défauts de conception via des entretiens réguliers des composantes. La source première de la dégradation de toute l'enveloppe (toiture, parements, etc.) est l'air humide qui n'est pas adéquatement évacué vers l'extérieur du bâtiment.

Les travaux correctifs peuvent être classés en trois catégories :

1. Travaux sur les systèmes électro-mécaniques (Ventilation, Chauffage, Refroidissement - V.C.R.)
2. Travaux sur la toiture.
3. Travaux sur l'enveloppe.

Ces travaux engendrent des travaux électriques, des travaux sur la plomberie ainsi que sur l'enveloppe intérieure du bassin, vu les modifications des équipements, suite aux recommandations des études.

La Ville s'engage à accélérer la transition écologique, en posant des gestes concrets pour réduire les GES, limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et

atténuer les impacts des aléas climatiques (augmentation des températures moyennes, pluies abondantes, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, sécheresses, crues). Lorsqu'ils répondent aux critères définis dans la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, les Projets doivent s'y conformer et les bâtiments, être certifiés selon les spécifications de ladite politique. À cet égard, toute rénovation majeure, y compris celle-là, devra viser minimalement la certification LEED® v5 Canada-NC de niveau argent.

À la suite d'une demande déposée par l'arrondissement en décembre 2023, le présent projet est admissible à une aide financière du programme d'aide financière aux infrastructures et de plein air (PAFIRSPA) allant jusqu'à 9.1 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA258108002 - 26 avril 2026 : Autoriser la création d'un comité de sélection pour retenir des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de rénovation du centre sportif de la Petite Bourgogne.(dossier 2268108003)

DA258108007 - 5 décembre 2025 : Autoriser une dépense totale de 198 005,35 \$ comprenant taxes et contingences, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réfection du centre sportif de la Petite-Bourgogne, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Cimaïse (entente-cadre 212326) (dossier 2258108007)

CA23 22 0366 - 12 décembre 2023 : Autoriser le dépôt de la demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air, pour le projet de rénovation et mise aux normes du Centre sportif de la Petite-Bourgogne (dossier 1236681008)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., conformément au cahier des charges et à l'appel d'offres public 212619. Le présent contrat vise à obtenir l'accord du conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. »

La mission des professionnels comprend, entre autres, la prestation des services professionnels en architecture et en ingénierie pour chacune des étapes de conception (esquisse, dossier préliminaire, dossier définitif et documents d'appel d'offres) et de construction (chantier et période de garantie) du projet. De plus, la firme devra notamment fournir, sans s'y limiter, l'estimation des coûts des travaux, la coordination des réunions, les visites de chantier et la fourniture des plans tels que construits.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé le 28 avril 2026 et douze (12) soumissions ont été déposées, le 9 juin 2026.

Selon la liste des commandes sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), 26 firmes ont acheté le cahier des charges de l'appel d'offres. Douze (12) soumissionnaires ont déposé une offre. Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est versé dans la section « Pièces jointes ».

Le comité de sélection était composé de trois (3) membres et il s'est réuni le vendredi 19 juin 2026.

Les douze (12) offres de services reçues ont été analysées par le comité de sélection, en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) dix soumissionnaires ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Deux soumissionnaires n'ont pas réussi à avoir la note de passage minimale requise pour la continuation du processus de sélection (Perrault Architecture et Fabriq Architecture)

Le résultat de l'analyse des soumissions est présenté au tableau ci-après :

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.	81,33	1,56	839 760,15 \$
Studio Affleck de la Riva inc.	76,83	1.43	889 762,78 \$
Cardin Julien inc	78,67	1.30	987 590,41 \$
Première équipe architecture inc.	75.17	1.29	972 928,80 \$
Ruccolo Faubert architectes inc.	72.33	1.22	1 006 077,24 \$
Marosi Troy Architectes inc.	81.33	1.16	1 129 445,00 \$
Lemay Michaud architecture desing inc.	82.33	1.14	1 164 587,52 \$
Les Architectes FABG	71.00	1.09	1 109 061,10 \$
Patriarche Architecture inc.	74.67	1.09	1 143 909,27 \$
Chevalier Morales Architectes	79.67	1.02	1 265 141,60 \$
Fabriq Architecture	66.67	-	Non conforme
Perrault Architecture	59.00	-	Non conforme
Dernière estimation réalisée			1 129 697,21 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire – estimation)</i>			289 937,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>			-26%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)</i>			50 002,63 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			6%

La firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. a obtenu le plus haut pointage final après l'évaluation.

Lors de la dernière estimation pour les services professionnels, les honoraires avaient été évalués à 1 129 697,21\$. L'écart entre la soumission ayant obtenu le plus haut pointage et la dernière estimation pour les honoraires professionnels réalisée à l'interne est de 289 937,06 \$. Le prix soumis de l'adjudicataire est d'environ 26% inférieur à la dernière estimation interne.

L'estimation des honoraires a été établie avec les pourcentages habituels pour ce type de

projet. Le système d'évaluation, à deux enveloppes, utilisé dans le cadre de cet appel d'offres, les délais accordés ainsi qu'une concurrence élevée au niveau du marché ont permis d'obtenir un prix inférieur à celui prévu dans l'estimation. L'écart dans les coûts s'explique par l'économie d'échelle que procure le regroupement des services dans un contrat. La firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. s'est montrée compétitive quant au prix de sa soumission vu le grand nombre de soumissionnaires.

À la suite de l'analyse, la firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. est conforme aux exigences du cahier des charges et elle est recommandée. Une vérification auprès du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) a été effectuée, et la firme Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. n'est pas inscrite au registre. De plus, la firme ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat à accorder est de 839 760,15 \$ taxes incluses.

Le budget de contingences est de 125 964,02 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat. Ce budget couvre les imprévus qui ne sont pas inclus dans les services de base des professionnels.

Le budget d'incidences est de 115 000 \$ taxes incluses, soit 14 % du coût du contrat. Ce budget couvre les services supplémentaires spécialisés, dont un futur mandat de mise en service par une firme tierce.

La dépense totale à autoriser est de 1 080 724,17 \$ taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat visant à retenir les services professionnels doit être octroyé dès que possible afin de respecter l'échéancier du projet. De plus, un report ou un retard quant à l'octroi du contrat pourrait avoir des conséquences importantes sur les montants de la subvention allouée à ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement du Sud-Ouest pourra réaliser une opération de communication par le biais d'une rencontre avec les différents groupes d'utilisateurs concernés ou par un communiqué de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'objectif de réalisation du projet consiste à suivre le calendrier suivant :

- Octroi du contrat de services professionnels : Juillet 2026
- Conception - plan et devis et rédaction du cahier des charges : Août 2026 à février 2027

- Appel d'offres travaux : Février 2027 à avril 2027
- Travaux : Juillet 2027 à 2028
- Réception : Août 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joel COURCHESNE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-23

Justine DESBIENS
cheffe de division bureau de projets par
interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mark LAVOIE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement



Dossier # : 1260386002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., d'une durée de deux (2) ans, avec une option de prolongation de douze (12) mois/ un (1) an, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Montant estimé de l'entente : 732 787,41\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro AO 212620 – onze (11) soumissionnaires

De conclure une entente-cadre, d'une dure de 24 mois (2 ans), par la quelle Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture et en ingénierie, pour une somme maximale de 732 787,41\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212620;
D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-03 13:44

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260386002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., d'une durée de deux (2) ans, avec une option de prolongation de douze (12) mois/ un (1) an, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Montant estimé de l'entente : 732 787,41\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro AO 212620 – onze (11) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Le Sud-Ouest doit investir des sommes importantes dans ses immeubles (bibliothèques, centres communautaires, centres sportifs, pavillons des baigneurs, chalets de parc, etc.) afin de les mettre à niveau ou de les rénover. Cette démarche se matérialise dans le Programme Décennal d'Immobilisation (PDI) de l'arrondissement et quelques fois via d'autres financements. Parmi les projets, certains de plus faible envergure, doivent se réaliser à court terme.

L'arrondissement souhaite donc disposer de services de professionnels externes pour supporter ces activités et ainsi diminuer le temps d'intervention et aussi les efforts requis pour réaliser ce type de projets. Ainsi, l'arrondissement désire compter sur des ressources externes payables sur la base de tarifs horaires ou de tarifs forfaitaires pouvant être à pied d'œuvre rapidement pour une large gamme de projets en matière d'architecture et d'ingénierie tel qu'exprimé plus loin.

Le sommaire décisionnel vise à conclure une entente-cadre, d'une durée de deux (2) ans, par laquelle Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services professionnels en architecture et en ingénierie, pour une somme maximale de 732 787,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212620;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23220181 du 5 juin 2023: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cimaise inc., d'une durée de 18 mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie, au montant de 438 232,96\$ taxes incluses
DA219321002 du 24 septembre 2021: D'octroyer un contrat à l'entreprise Parizeau Pawulski

Architectes s.e.n.c, au montant de 96 837,69 \$ pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de divers projets de réfection et de rénovation des immeubles de l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour une période maximale de dix-huit (18) mois.

DA208763002 du 6 mars 2020: Octroyer d'un contrat à l'entreprise Cimaise Inc. au montant de 89 105,63 \$ pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de divers projets de réfection et de rénovation des immeubles de l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour une période de dix-huit (18) mois

DESCRIPTION

Le présent contrat est de nature générale et vise à obtenir les services d'architecture et d'ingénierie pour effectuer des projets de nature immobilière d'ampleur variée. Les projets ou demandes peuvent comporter, mais sans si limiter l'un ou l'autre, une combinaison ou en partie seulement la réalisation des services suivants:

- des études de faisabilité;
- des études d'avant-projets;
- des esquisses préliminaires;
- des estimations de coûts;
- des avis et expertises techniques;
- des programmes fonctionnels et techniques (PFT);
- des relevés terrains de toute nature;
- l'analyse des résultats des rapports d'amiante, de plomb et autres contaminants;
- la préparation de plans et devis détaillés incluant la demande de permis;
- la préparation des esquisses en 3D;
- la préparation de documents d'appel d'offres pour construction selon les standards requis par la Ville;
- l'analyse des soumissions et la préparation des recommandations;
- la surveillance du chantier pendant des travaux de construction;
- la production des plans « tel que construit ».

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 212620 a été publié du 1er mai 2026 au 9 juin 2026 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 7 septembre 2026.

Lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public numéro 212620 le 9 juin 2026, onze (11) offres de services ont été reçues.

Le comité de sélection était composé de trois (3) membres et il s'est réuni le mardi 23 juin 2026.

Les onze (11) offres de services reçues ont été analysées, par le comité de sélection, en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1).

Dix (10) des onze (11) soumissionnaires ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2); Fabriq architecture ayant un pointage inférieur à 70.

Soumissions conformes	Pointage intermédiaire	Pointage final	Montant total (taxes incluses)
Archipel architecture inc.	80%	1,50	865 209,87 \$
Atelier Sens Architecture Fondamentale inc.	80,33%	1,26	1 030 672,69 \$
Beaupré Michaud et associés, architectes S.E.N.C.R.L.	76,67%	1,58	799 219,97 \$
Bergeron Bouthillier inc.	76,33%	1,46	866 605,00 \$
Cardin Julien inc.	87,33%	1,53	899 224,07 \$
Cimaise inc.	76,17%	1,63	775 627,10 \$
Fabrig architecture	66,33%	-	-
Les architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.)	75,67%	1,31	958 701,79 \$
MDTP Atelier d'architecture inc.	73,33%	1,38	895 955,00 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	77,67%	1,74	732 787,41 \$
Provencher Roy + Associés architectes inc.	83,67%	1,51	883 042,49 \$
Dernière estimation réalisée			781 807,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire – estimation)</i>			(49 019,60 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>			- 6,27%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale – adjudicataire)</i>			42 389,69 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			5,85%

La firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. a présenté une soumission en tout point conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage final après examen par le comité d'évaluation. Le prix soumis par cette firme est de 732 787,41 \$, toutes taxes incluses.

La proposition de la firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. a été jugée recevable et a fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., la firme ayant obtenue un pointage supérieur à 70 % avec la note intermédiaire, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de l'entente-cadre pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.. au montant de 732 787,41 \$ taxes incluses.

La firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. ne figure pas au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'est pas inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

La firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. détient une autorisation de l'AMP, délivrée le **2 juin 2023** et valide jusqu'au **9 novembre 2027**.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 732 787,41 \$ taxes incluses.

Le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois pour un maximum d'une (1) prolongation. Après la prolongation, l'estimation du contrat, en toutes taxes incluses, serait de 1 166 478,86 \$ taxes incluses.

Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Cette entente-cadre sera entièrement assumée par l'Arrondissement Le Sud-ouest.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment la réduction des émissions de GES. En effet, les travaux de rénovation ont pour objectif le maintien des actifs et la prolongation de la vie utile des équipements existants. Ainsi, il s'ensuit une réduction des matières résiduelles et une optimisation des composantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour ne pas retarder l'échéancier de réalisation du projet, le contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais.

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet de rallonger les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets de l'arrondissement Le Sud-ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels au CA : 13 juillet 2026

Début du contrat de services professionnels: 11 août 2026

Fin du contrat: 10 août 2028

Période de prolongation prévue au contrat (douze (12) mois): 11 août 2028 au 10 août 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ROCHELEAU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-29

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1265443006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour l'année 2026-2027 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 200 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organisme	Projet	Montant
Action Gardien – Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	50 000 \$

- d'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée conjointement par l'entente administrative Ville-MESS (65 520 \$) le Service de la Diversité et de l'Inclusion

Sociale (SDIS, 88 612 \$) et l'Arrondissement (45 868 \$).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-29 14:25

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265443006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour l'année 2026-2027 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour

- d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

Le Cadre de référence est révisé en 2015, afin de clarifier les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier. Puis, une nouvelle version est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers les Tables de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de Montréal a rehaussé sa contribution financière de manière à ce que chaque table de quartier bénéficie d'un financement total de 50 000 \$, provenant des trois bailleurs de fonds.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2026-2027 s'élève à un peu plus de 4,7 M\$ et représente un minimum de 143 000 \$ par Table de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0632 du 22 avril 2026

Approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Arrondissement :

CA25 22 0195 - 7 juillet 2025 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2025-2026, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 125511102)

CA24 22 0180 - 8 juillet 2024 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet;

CA23 22 0217 - 10 juillet 2023 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2023-2024, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111005);

CA22 22 0186 - 6 juin 2022 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$, pour l'année 2022-2023 à 4 organismes, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1225111006);

CA21 22 0176 - 7 juin 2021 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier œuvrant au sein de l'arrondissement, pour une durée d'un an, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1215111004).

DESCRIPTION

Les espaces de concertation et les comités de travail orchestrés par les Tables sont des atouts cruciaux pour le développement de nos quartiers. Elles continuent de concerter et de mobiliser leurs partenaires et leurs membres pour affronter des épreuves qui, pour la plupart, n'ont fait que s'aggraver. La sécurité ainsi que l'autonomie alimentaire, la sécurité urbaine, le logement, la santé, l'itinérance, les clientèles aînées, la jeunesse, etc., continuent d'occuper leur quotidien et les Tables concertent le milieu pour y répondre du mieux possible, à travers des projets et des actions. Pour la plupart, elles ont dû ajuster leur planification stratégique pour répondre aux enjeux émergents ou sont en train de les refaire à neuf, que ce soit des planifications stratégiques à long terme ou, comme nous venons de le vivre, à travers des urgences extrêmes.

Action Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles : Action Gardien est une corporation de développement communautaire (CDC) fortement ancrée dans l'histoire de mobilisation du quartier. La Table intervient de façon stratégique sur les dossiers de lutte à la pauvreté, de développement des communautés et d'aménagement. La Table se distingue par sa capacité à influencer les orientations de développement du quartier et à porter des dossiers structurants. Elle s'implique activement dans des projets d'aménagement majeurs, comme le secteur Bridge-Bonaventure, où elle veille à défendre les intérêts de la communauté et à promouvoir un développement inclusif.

Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé : La Coalition se caractérise par une forte mobilisation citoyenne et une gouvernance participative. Elle se distingue par la place importante accordée aux résidents dans ses instances et ses orientations, ce qui en fait un espace de concertation très ancré dans la réalité du milieu. Le quartier présente des défis sociaux importants, auxquels s'ajoutent des enjeux de cohabitation liés à des dynamiques de développement urbain. Le contexte particulier du quartier, marqué par d'importants enjeux de pauvreté, mais aussi par la transformation rapide de secteurs comme Griffintown, renforce son rôle de médiation entre différentes réalités sociales. La Coalition joue ainsi un rôle clé

pour articuler les réponses aux besoins d'une population diversifiée et parfois vulnérable. Parmi les enjeux et projets structurants, on retrouve le développement urbain de Griffintown, qui soulève des défis d'équité et d'accessibilité, ainsi que des initiatives comme le village alimentaire local, visant à améliorer l'accès à l'alimentation et à renforcer la sécurité alimentaire.

Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul : La Concertation VECSP se démarque par sa capacité à structurer et à financer des projets d'envergure issus du milieu. Elle agit comme un levier important pour faire avancer des initiatives collectives, souvent appuyées par des consultations citoyennes. Elle joue un rôle de pivot dans la mise en œuvre de démarches structurantes comme la revitalisation urbaine intégrée (RUI), en mobilisant un grand nombre de partenaires autour d'objectifs communs. Actuellement, un enjeu central est la planification des suites de la RUI, afin d'assurer la pérennité des actions mises en place et de maintenir la mobilisation du milieu autour des priorités identifiées.

Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri : Solidarité Saint-Henri est une corporation de développement communautaire (CDC) qui se distingue par son rôle de regroupement d'organismes communautaires, avec une approche centrée sur la concertation sectorielle et le soutien aux membres. La Table est actuellement en transformation, notamment sur le plan organisationnel, ce qui influence ses modes d'action. Malgré ces défis, elle conserve un potentiel important pour renforcer les collaborations et développer des réponses adaptées aux besoins du quartier, en misant sur ses réseaux et son ancrage communautaire. Ses champs d'intervention couvrent notamment la sécurité alimentaire, l'itinérance, la jeunesse et l'aménagement, en fonction des priorités établies par ses membres. Parmi ses démarches actuelles, on note la réalisation d'un portrait de quartier visant à mieux comprendre les enjeux locaux, ainsi que la planification des actions à venir. Des réflexions sont également en cours concernant la gouvernance interne, dans un contexte d'évolution organisationnelle.

Organisme	Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint- Charles	75 000 \$	22 923 \$	50 000 \$	148 983 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	75 000 \$	20 917 \$	50 000 \$	145 917 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	75 000 \$	27 049 \$	50 000 \$	152 049 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint- Henri	75 000 \$	24 999 \$	50 000 \$	149 999 \$

JUSTIFICATION

Malgré le travail des Tables de quartier et des Corporations de développement communautaire, les enjeux décrits par le passé sont toujours d'actualité et, pour certains d'entre eux (sécurité alimentaire, violence, itinérance et isolement), nous avons même

constaté une augmentation importante. Le Sud-Ouest continue de vivre des situations sociales et économiques complexes : un paysage urbain qui se métamorphose, la précarité du logement, l'insécurité urbaine et alimentaire, la fin de certains grands chantiers et, dans certains quartiers, l'inquiétude que génère l'annonce de chantiers majeurs, le sentiment d'insécurité qui découle de ces situations, etc.

Le financement des Tables locales de concertation permet de créer, maintenir et/ou consolider les liens et assure ainsi de meilleures collaborations et communications. Ces liens permettent de maximiser les ressources financières, matérielles et humaines pour soutenir les missions et les projets des membres de ces Tables. Au fil du temps, nous avons construit des relations et des mécanismes de collaboration qui nous permettent d'anticiper certains enjeux et d'y répondre de façon concertée. La gestion de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social est assurée conjointement par les trois partenaires financiers (Centraide, DRSP, Ville de Montréal), qui ont élaboré des modes de gestion et des outils communs.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les Tables de quartier répondent au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans les lettres de reconduction (en pièces jointes) et que les fonds alloués à ces dernières, par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers, tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Organisme	Provenance des fonds	Soutien recommandé
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	24 238 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	9 382 \$
	TOTAL	50 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	17 983 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	15 637 \$
	TOTAL	50 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	21 111 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	12 509 \$
	TOTAL	50 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	25 280 \$
	Entente administrative	16 380 \$

	Ville/MESS	
	Arrondissement	8 340 \$
	TOTAL	50 000 \$

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS (pour un total de 65 520 \$)** :

- Clé comptable :
1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052135.00000.00000;
- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale (pour un total de 88 612 \$)** :

- Clé comptable :
2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052135.00000.00000;
- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville-centre, à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Concernant la contribution allouée par **l'Arrondissement (pour un total de 45 868 \$)** :

- Clé comptable :
2434.0010000.305413.07001.61900.016491.026324.00000.00000;
- Cette dépense est entièrement assumée par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir la Grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets, ces derniers pourront faire

l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du sport, loisir et développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Martine ANGLADE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Martine ANGLADE, 28 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1265986001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6000 \$ à Film noir au canal, afin de réaliser sa 10e édition / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 6000 \$ à Film noir au canal, afin de réaliser sa 10e édition;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-26 09:18

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265986001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6000 \$ à Film noir au canal, afin de réaliser sa 10e édition / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Basé dans l'arrondissement du Sud-Ouest depuis ses débuts en 2015, le festival *Film noir au canal* présente des films policiers cultes au Square Saint-Patrick. Au milieu des silos et des bâtiments industriels du secteur, ce festival de films policiers peut difficilement rêver d'une meilleure atmosphère.

Sa 10^e édition aura lieu du 12 juillet au 16 août 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5-05-2025 1255986003 CA25 22 0121 Autoriser une affectation de surplus de 6 000 \$ pour la réalisation de l'édition 2025 de Film Noir au Canal - Festival de films policiers cultes / Approuver le projet de convention à cet effet.

15-10-2024 1245986004 CA24 22 0255 Octroyer une contribution financière d'un montant total de 6 000 \$ pour l'organisme Film Noir au Canal / Approuver le projet de convention à cet effet.

06-06-2022 1228980002 CA22 220190 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 103 000 \$ à 4 organismes / Autoriser une affectation de surplus d'un maximum de 153 000\$ pour divers projets culturels qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques 2022-2025 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1228980002)

10-06-2019 1198237005 CA19 220164 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 460 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

12-02-2018 1187859001 CA18 220040 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 430 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

14-03-2017 1176771001 CA17 22 0067 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 16 280 \$ à divers organismes oeuvrant au

sein de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Depuis les débuts du festival, l'Arrondissement du Sud-Ouest contribue à l'événement par l'octroi des permis nécessaires et un soutien financier pour compléter le montage financier de l'organisme.

Depuis 2024, une entente spécialement formulée pour les événements culturels sur le territoire montréalais est utilisée à titre de document juridique. Le présent sommaire vise à autoriser un soutien financier d'un montant total de 6000 \$ pour la réalisation de la 10^e édition du festival Film Noir au Canal et approuver le projet de convention à cet effet.

JUSTIFICATION

Film noir au canal participe à la diversité de l'offre culturelle en développant une spécialité qui lui est propre. Le caractère unique du festival attire une clientèle fidèle et nombreuse. En effet, une moyenne de 380 participant(e)s a été enregistré en 2025.

De plus, la couverture médiatique et la notoriété de l'événement dépassent les frontières de l'arrondissement. Cette visibilité ne peut qu'être positive, à la fois pour le festival mais aussi pour le Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant sera affecté au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS).

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030. Plus précisément, elle correspond aux orientations suivantes :

- Orientation 3 - *Amplifier la démocratie et l'inclusion*
- Orientation 4 - *Stimuler l'innovation et la créativité*
- Orientation 15 - *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de l'Arrondissement au projet aura des impacts positifs :

- sur le développement personnel de la population;
- sur le développement collectif de la communauté;
- sur la citoyenneté culturelle des participant(e)s;
- sur la démocratie culturelle et l'inclusion des populations éloignées de la culture.

Finalement, sans le soutien financier de l'arrondissement, la réalisation du projet pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme partenaire demeure autonome dans ses opérations de communication; il est tenu de respecter le protocole de visibilité et les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet.

- Évaluation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-23

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques



Dossier # : 1260332004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la fête nationale du Québec 2026 au Sud-Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

D'entériner l'octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la fête nationale;

D'approuver la convention conclue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-29 17:34

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260332004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales relative à la fête nationale du Québec 2026 au Sud-Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité tout en créant une offre de services novatrice qui encourage la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des actrices et acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ces champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens. Afin de mettre en oeuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'Arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs partenariats avec des organismes qui contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Depuis 2022, l'Arrondissement collabore avec l'organisme La Lutinerie de Montréal pour proposer un événement rassembleur et diverses animations pour souligner la fête nationale du Québec.

Ce dossier vise l'octroi d'une convention de contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation d'activités estivales en lien de la fête nationale du Québec 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

9 mai 2022 - CA22 22 0155 : Autoriser une affectation de surplus d'un montant de 20 000\$ pour la réalisation de la Fête nationale 2022 (dossier 1226748004)

6 juin 2022 - CA22 22 0190 : Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 103 000\$ à 4 organismes / Autoriser une affectation de surplus d'un maximum de 153 000\$ pour divers projets culturels qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques 2022-2025 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1228980002)

8 mai 2023 - CA23 22 0142 : Octroyer une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2023, 30 000 \$ pour l'année 2024 et 30 000 \$ pour l'année 2025 à La Lutinerie de Montréal, pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1236748005)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à entériner l'octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à La Lutinerie de Montréal et à approuver la convention conclue pour la réalisation d'activités estivales en lien avec la fête nationale du Québec, édition 2026.
La convention précise les modalités, le projet financé ainsi que les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement reconnaît l'importance de proposer à la population des opportunités culturelles gratuites et de les faire connaître. Chaque année, différentes animations et spectacles sont proposés dans le cadre de la fête nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 20 000 \$ est entièrement assumée par l'arrondissement, tel que détaillé dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'Arrondissement, la réalisation du projet pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les outils de promotion seront assumés par l'organisme et validés par l'Arrondissement. La Lutinerie sera tenue de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation du projet.
Reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mia-Claude BOURBEAU
agent(e) de projets, promotions et
evenements speciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-22

Karine BÉLANGER
Chef(fe) de section - sports, loisirs,
developpement social (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques

**Dossier # : 1269248006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2026

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de mai 2026, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mai 2026.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-29 10:14**Signataire :** Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269248006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 220103 - 8 juin 2026 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2026 (dossier 1269248005)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2026 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de mai 2026.

Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA
ANALYSTE DE DOSSIERS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-11

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1268062002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 32 000 \$ aux 3 SDC du Sud-Ouest pour soutenir l'organisation d'événements de promotion commerciale pour l'année 2026

Il est recommandé :

1. D'autoriser une affectation de surplus de 32 000 \$;
2. D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant une somme de 32 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Montants
SDC Les Quartiers du canal	La Fripe, c'est chic 2026	12 000 \$
SDC Monk	MonkoctoberFest	10 000 \$
SDC Pointe-Saint-Charles	Fête de Pointe-Saint-Charles	10 000 \$

3. Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'Arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-23 16:13

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268062002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 32 000 \$ aux 3 SDC du Sud-Ouest pour soutenir l'organisation d'événements de promotion commerciale pour l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

Les artères commerciales, à l'échelle montréalaise, font face à de grands défis, alors que s'accroît la compétition de l'offre commerciale en banlieue et que le numérique prend une part de plus en plus importante dans les achats des consommateurs. Il devient indispensable d'innover dans la mise en œuvre des stratégies et des actions visant l'amélioration de l'attractivité commerciale de nos quartiers centraux.

Afin d'améliorer le rayonnement et l'attractivité des territoires desservis par les Sociétés de développement commercial (SDC), il est souhaité de leur accorder des subventions pour la réalisation de projets d'animation visant la revitalisation commerciale.

Par ailleurs, Le *Règlement (RCA24 22007) sur les subventions aux sociétés de développement commercial* a été adopté en novembre 2024, permettant d'encadrer les soutiens financiers annuels et ponctuels octroyés par l'Arrondissement à ces organisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0306 - 11 novembre 2024 - Adopter, avec changement, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Dossier 1241940003)

CA25 22 0003 - 22 janvier 2025 - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir la programmation culturelle dans le cadre de la piétonnisation hivernale Montréal Boréal (Dossier 1248062011)

CA25 22 0158 - 9 juin 2025 - Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de la quatrième édition du Festival de quartier « À l'Ouest de la dame ». (Dossier 1258062002)

CA25 220217- 11 août 2025 - Octroyer une contribution financière d'un montant de 10 000 \$ à la SDC Monk pour soutenir l'organisation de la troisième édition de l'événement Monktoberfest. (Dossier 1258062003)

DESCRIPTION

Le présent sommaire porte sur le soutien financier de l'Arrondissement à 3 événements phares contribuant à l'attractivité et la dynamisation commerciale des quartiers du Sud-

Ouest.

Organisme	Projet	Description	Montant
SDC Les Quartiers du canal	La Fripe, c'est chic	L'événement se consacre à la mode seconde main offerte par des créateurs et des commerçants et visant la population intéressée par la consommation éco-responsable et le développement durable. C'est un événement rassembleur et accessible permettant de dynamiser le quartier Griffintown et d'encourager le commerce local. Les retombées attendues incluent : • une augmentation de l'achalandage de la rue de la Montagne ; • une meilleure visibilité et des retombées commerciales pour les créateurs/trices et commerces locaux ; • la découverte du quartier par de nouveaux visiteurs; et un renforcement de l'attractivité commerciale du quartier Griffintown.	12 000 \$
SDC Monk	MonkcoctoberFest	Le Monktoberfest, qui en est à sa quatrième édition, est un événement festif, artistique et culturel, tout en offrant une vitrine commerciale exceptionnelle aux marchands locaux. L'événement s'adresse à un large public, réunissant des familles, des jeunes et des aînés autour d'activités diversifiées. En mettant l'accent sur le rayonnement du boulevard Monk et ses marchands, le Monktoberfest est devenu une destination incontournable pour les membres de la communauté et les visiteurs.	10 000 \$
SDC Pointe-Saint-Charles	Fête de Pointe-Saint-Charles	La 4e édition de la Fête de Pointe-Saint-Charles se tiendra du jeudi 27 au dimanche 30 août 2026, sur la rue du Centre entre Island et Laprairie. Pendant quatre jours, le quartier vibrera au rythme de la musique, de l'événement de cuisine "PSC sur le grill", des découvertes locales et d'une foule d'activités pour toute la famille. C'est un événement qui rassemble les citoyens, les entreprises locales et les visiteurs et contribue à la revitalisation commerciale du quartier Pointe-Saint-Charles.	10 000 \$

JUSTIFICATION

Soutenir l'organisation d'événements qui sont devenus une signature de leur quartier respectif. Le soutien financier de l'Arrondissement facilitera la réalisation de projets ayant un double impact de contribuer à l'animation de la vie de quartier, et à la vitalité commerciale de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières seront couvertes par une affectation de surplus libres. Cette

dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Organisme	Projet	Montant 2026
SDC Les Quartiers du canal	Foire, la Fripe, c'est chic	12 000 \$
SDC Monk	MonktoberFest	10 000 \$
SDC Pointe-Saint-Charles	Fête de Pointe-Saint-Charles	10 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030, notamment avec les priorités suivantes :

- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les 3 SDC feront état de la contribution de l'Arrondissement dans les divers véhicules promotionnels et publicitaires relatifs aux événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil du 13 juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-10

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1260339006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

D'autoriser une affectation de surplus de 9 250 \$.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

Nom de l'organisme	Projet	Montant
Centre communautaire des femmes actives	Pour souligner le 20e anniversaire de l'organisme.	200 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Pour financer la réalisation d'une murale au Centre Hortense-Duclos, au 5599, avenue Laurendeau.	2 800 \$
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour financer l'achat de médailles destinées aux jeunes participants à l'activité de soccer des quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne.	1 700 \$
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour financer l'organisation de la Fête nationale du Canada, qui aura lieu le mercredi 1er juillet 2026 au parc Oscar-Peterson.	750 \$
Association Parcours Céramique	Pour financer l'organisation de la 10e édition de Parcours Céramique.	1 800 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Pour le financement de l'organisation de l'Opération Sac à Dos dans le quartier Ville-Émard / Côte St-Paul, qui permettra à 200 enfants de bénéficier d'un sac à dos.	1 000 \$

Action-Gardien	Pour le financement de l'organisation de la 8e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.	1 000 \$
----------------	---	----------

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-02 16:07

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260339006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 9 250 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Centre communautaire des femmes actives, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 200 \$ pour souligner le 20e anniversaire de l'organisme.

Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 2 800 \$ pour financer la réalisation d'une murale au Centre Hortense-Duclos, au 5599, avenue Laurendeau.

Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 700 \$ pour financer l'achat de médailles destinées aux jeunes participants à l'activité de soccer des quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne.

Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 750 \$ pour financer l'organisation de la Fête nationale du Canada, qui aura lieu le mercredi 1er juillet 2026 au parc Oscar-Peterson.

Association Parcours Céramique, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 800 \$ pour financer l'organisation de la 10e édition de Parcours Céramique.

Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 000 \$ pour le financement de l'organisation de l'Opération Sac à Dos dans le quartier Ville-Émard/Côte St-Paul, qui permettra à 200 enfants de bénéficier d'un sac à dos.

Action-Gardien, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 000 \$ pour le financement de l'organisation de la 8e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
Centre communautaire des femmes actives	139649	Pour souligner le 20e anniversaire de l'organisme.	200 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	118173	Pour financer la réalisation d'une murale au Centre Hortense-Duclos, au 5599, avenue Laurendeau.	2 800 \$

Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	118756	Pour financer l'achat de médailles destinées aux jeunes participants à l'activité de soccer des quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne.	1 700 \$
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	118756	Pour financer l'organisation de la Fête nationale du Canada, qui aura lieu le mercredi 1er juillet 2026 au parc Oscar-Peterson.	750 \$
Association Parcours Céramique	900561	Pour financer l'organisation de la 10e édition de Parcours Céramique.	1 800 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	118756	Pour le financement de l'organisation de l'Opération Sac à Dos dans le quartier Ville-Émard / Côte St-Paul, qui permettra à 200 enfants de bénéficier d'un sac à dos.	1 000 \$
Action-Gardien	568835	Pour le financement de l'organisation de la 8e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.	1 000 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 9 250 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Racindia DE JESUS
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-07-02



Dossier # : 1263547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement Le Sud-Ouest

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que les réaménagements des diverses réserves de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-29 17:29

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la répartition du surplus de gestion 2025 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement Le Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, le conseil municipal adopte l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus. Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal en juin 2026 établissent un surplus de gestion de 3 509 728 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice 2025. L'arrondissement doit en déterminer la répartition à travers un sommaire décisionnel. Il est également souhaitable par la même occasion de procéder à certains ajustements ou virements à des fins de comptabilisation ou encore à de nouvelles affectations de nos réserves lorsque l'objet de l'ancienne affectation n'est plus pertinent ou afin d'assurer une saine gestion financière ou prévisions pour le futur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0963 - Dossier décisionnel - 1263074001 : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2025 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a décidé d'allouer les surplus de gestion de 2025 aux arrondissements, en proportion des excédents qu'ils ont générés pour 2025. Comme les états financiers vérifiés de la Ville ne sont pas produits par arrondissement, les résultats en regard des surplus générés par arrondissement ont dû être complétés grâce à plusieurs ajustements tels que décrits dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal. Conséquemment à cette politique, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu attribué un surplus de gestion de 3 509 728 \$ pour 2025, montant qui doit être affecté à des fins précises tout en considérant également la politique d'attribution et de renflouement mentionnée précédemment.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2025, telle que proposée dans le présent dossier.

État des réserves après réaménagements et répartition du surplus de gestion 2025			
Catégorie de réserves	Solde après réaménagement	Répartition surplus 2025 (3 509 728 \$)	Solde après répartition surplus 2025
Déneigement	201 366 \$	100 000 \$	301 366 \$
Imprévu	100 894 \$		
Ester en justice	385 182 \$		
Santé Sécurité au Travail	300 000 \$		
Surplus de gestion affecté - autres fins (élus)	23 256 \$	100 000 \$	123 256 \$
Équilibre budgétaire 2027 (gdd: 1253547001)	1 549 338 \$	1 000 000 \$	2 549 338 \$
Équilibre budgétaire libre	500 000 \$	(500 000 \$)	0 \$
Équilibre budgétaire 2028	0 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$
Divers - Surplus libre	172 424 \$	309 728 \$	482 152 \$
Grand total	3 232 460 \$	3 509 728 \$	6 742 188 \$

Nous recommandons également des réaménagements et virements entre nos différentes réserves afin de constituer les nouveaux soldes qui figurent au tableau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

les répartitions et les ajustements considèrent les divers besoins financiers de l'arrondissement et assurent les crédits pour la réalisation de nombreux projets et les services aux citoyens.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Yacouba TAPSOUKE
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles

Le : 2026-06-29



Dossier # : 1264334003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement sur le zonage incitatif

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement sur le zonage incitatif

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-06-02 11:34

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1264334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le zonage incitatif

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté le règlement 24-017 visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) exige que les conseils d'arrondissements adoptent les règlements de concordance, afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement travaille actuellement à la rédaction de son nouveau règlement d'urbanisme devant intégrer le zonage incitatif, nouvelle approche réglementaire introduite par le LAU.

Afin de pouvoir intégrer le zonage incitatif au règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme, un règlement sur le zonage incitatif distinct doit d'abord être adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement de zonage incitatif permet, via l'adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement, d'accorder une norme de remplacement visant toutes dispositions de l'article 113 de la LAU, à l'exception de l'usage, à un projet conditionnellement à la conclusion d'une entente visant la réalisation d'une prestation conforme aux catégories suivantes:

- L'intégration dans le projet d'unités de logement abordable, social ou familial;
- L'atteinte d'objectifs en matière de performance environnementale;
- La réalisation, sur le site visé par la demande ou à proximité de celui-ci, de tout aménagement ou équipement d'intérêt public;
- La préservation ou la restauration d'un immeuble qui a une valeur patrimoniale.

Afin d'introduire cette nouvelle réglementation pour son territoire, l'Arrondissement souhaite adopter un premier règlement de petite envergure dont la norme de remplacement a très peu d'impact sur le milieu d'insertion d'un projet. Ainsi, le règlement vise à permettre aux bâtiments dont le taux d'implantation est d'un maximum de 50 % au zonage d'obtenir une norme de remplacement permettant un taux d'implantation maximum de 55 %. En

contrepartie, la prestation attendue pourra viser les options suivantes, au choix du conseil d'arrondissement:

- Une bonification de la cible minimale du facteur de résilience climatique;
- Une performance accrue de l'enveloppe du bâtiment en cas de panne de courant;
- Une bonification du pourcentage de verdissement du terrain.

Le projet doit être conforme à toutes autres normes applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à toutes exigences de règlements municipaux en vigueur, notamment le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

À terme, ce règlement sera remplacé dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) prévu à l'hiver 2026-2027. Il sera intégré à même le nouveau règlement d'urbanisme et les normes de remplacement seront revues et bonifiées afin d'être adaptées à la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement et permettre l'atteinte des objectifs du PUM.

Pouvoirs habilitants et processus

La LAU permet aux municipalités, en vertu de l'article 145.35.1 d'adopter un règlement relatif au zonage incitatif.

L'adoption de ce règlement doit suivre la procédure prévue aux article 123 et suivants de la LAU et est susceptible d'approbation référendaire. Un fois le règlement est en vigueur, une résolution du conseil d'arrondissement adoptée en vertu de ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de le remplacer dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant que la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement repose sur le zonage incitatif pour l'atteinte des objectifs du PUM;

Considérant que le règlement s'applique à peu d'immeubles et que la norme de remplacement a peu d'impact;

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de l'adoption de ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement par le conseil d'arrondissement
Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption du 2e projet de règlement par le conseil d'arrondissement
Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum
Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement
Examen de conformité
Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Martin PARÉ
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1265650006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-22 12:54

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265650006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) est un outil qui permet aux employés et gestionnaires de l'arrondissement de poser certains gestes sans devoir obtenir une approbation au préalable de la part du conseil avec, en contrepartie, une obligation de faire une reddition de comptes sur une base régulière.

Le 25 mars 2025, la sanction de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) marque une refonte complète du cadre contractuel applicable aux municipalités du Québec. Cette loi modernise les règles d'attribution des contrats, renforce la gouvernance contractuelle et introduit de nouvelles obligations pour les organismes municipaux. Ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er avril 2026, obligeant la Ville à adapter l'ensemble de ses encadrements internes afin d'assurer leur cohérence avec les nouvelles exigences légales.

En conséquence, notre règlement doit être mis à jour afin d'intégrer les nouvelles exigences de la LCOM et d'harmoniser les pratiques internes. Ces ajustements permettront de clarifier les responsabilités des fonctionnaires bénéficiant d'une délégation de pouvoirs et d'assurer une application uniforme et conforme de la loi au sein de l'organisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220103 - 7 avril 2025 - Adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1250858003)

CA23 220234 - 10 juillet 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1231940001)

CA20 220157 - 8 juin 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil

d'arrondissement (dossier 1207279002)

CA19 220272 - 9 septembre 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (dossier 1197279012)

CA18 220238 - 13 août 2018 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279006)

CA18 220048 - 12 février 2018 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279001)

CA14 220247 - 3 juin 2014 - Adoption - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1143510007)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la LCOM et mettre à jour les délégations aux différents fonctionnaires de l'arrondissement.

Certains termes modifiés par la LCOM doivent être mis à jour et la notion de dépense doit être révisée afin d'être harmonisée avec l'article 12 de la LCOM qui définit la dépense comme l'ensemble des engagements financiers associés à un contrat. Conformément à cette définition, la dépense doit comprendre non seulement le montant initial et les taxes applicables, mais aussi la valeur de tout renouvellement et de toute option prévus au contrat.

Également, certains tarifs du Chapitre V - Matières juridiques sont revus à la hausse afin de refléter les coûts actuels du marché, soit les radiations de sommes dues à l'arrondissement et le règlement des litiges en matière de relations de travail.

JUSTIFICATION

La modification du Règlement RCA14 22009 s'avère nécessaire afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire de l'arrondissement avec les nouvelles exigences légales issues de la LCOM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : juin 2026

Adoption : juillet 2026

Publication de l'avis public d'entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1264334004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement sur le zonage différencié

Il est recommandé :
D'adopter, avec modification, le Règlement sur le zonage différencié

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-25 14:41

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1264334004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le zonage différencié

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juin 2026, une modification au projet de règlement a été présentée afin d'appliquer les pénalités prévues à l'article 9 par jour.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264334004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le zonage différencié

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté le règlement 24-017 visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) exige que les conseils d'arrondissements adoptent les règlements de concordance, afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement travaille actuellement à la rédaction de son nouveau règlement d'urbanisme devant intégrer le zonage différencié, nouvelle approche réglementaire introduite par le LAU visant à favoriser la construction de logements abordables ou sociaux.

Afin de pouvoir intégrer le zonage différencié au règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280), un règlement sur le zonage différencié distinct doit d'abord être adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement de zonage différencié permet d'accorder une norme de remplacement visant toutes dispositions de l'article 113 de la LAU, à l'exception de l'usage, à un demandeur d'un permis s'il en fait la demande et si le projet consiste principalement en la construction d'unités de logement abordable ou social.

Afin d'introduire cette nouvelle réglementation pour son territoire, l'Arrondissement souhaite adopter un premier règlement de petite envergure dont la norme de remplacement a très peu d'impact sur le milieu d'insertion d'un projet. Ainsi, le règlement vise à permettre à un projet dont le taux d'implantation est d'un maximum de 50 % au zonage d'obtenir une norme de remplacement permettant un taux d'implantation maximum de 55 % si le projet vise la construction de logements abordables ou sociaux. Le projet doit être conforme à toutes autres normes applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à toutes exigences de règlements municipaux en vigueur.

À terme, ce règlement sera remplacé dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) prévu à l'hiver 2026-2027. Il sera intégré à même le nouveau règlement d'urbanisme et les normes de

remplacement seront revues et bonifiées afin d'être adaptées à la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement et permettre l'atteinte des objectifs du PUM.

Pouvoirs habilitants et processus

La LAU permet aux municipalités, en vertu de l'article 145.35.5 d'adopter un règlement relatif au zonage différencié.

L'adoption de ce règlement doit suivre la procédure prévue aux articles 123 et suivants de la LAU. En vertu de l'article 181 du Projet de loi 57, le projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire s'il est adopté avant le 6 juin 2029.

JUSTIFICATION

Considérant que l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de le remplacer dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant que la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement repose sur le zonage différencié pour l'atteinte des objectifs du PUM;

Considérant que le règlement s'applique à peu d'immeubles et que la norme de remplacement a peu d'impact;

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de l'adoption de ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement par le conseil d'arrondissement

Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement

Examen de conformité

Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Martin PARÉ
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1260063006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2026;
Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour le bâtiment situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-30 15:28

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260063006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un maximum de 6 logements pour l'immeuble situé au 1652, rue De Roberval (lot 1 573 804 du cadastre du Québec)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel (3003637904) a été déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, afin d'autoriser l'aménagement d'un bâtiment pour un maximum de 6 logements pour le bâtiment localisé au 1652, rue De Roberval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site visé par la présente demande est situé sur la rue De Roberval, entre les rues Saint-Rémi et Angers, en face de l'autoroute 15. Le terrain est actuellement occupé par un bâtiment isolé de deux étages comprenant un seul logement, ainsi qu'un garage situé en fond de cour.

La demande vise à autoriser, selon la procédure d'usage conditionnel, l'aménagement d'un maximum de 6 logements. Le projet sera entièrement résidentiel et prévoit l'agrandissement du bâtiment existant en hauteur, ainsi que du côté des cours latérale et arrière.

Une autorisation par usage conditionnel est requise, puisque le nombre de logements proposés excède la limite de 3 logements actuellement permise par le zonage applicable (H.1-3).

L'article 16, alinéa 3 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) autorise l'usage visant « un nombre de logements supérieur au maximum prescrit ».

L'usage peut être autorisé selon la procédure prévue aux articles 2, 6 et 11 de ce règlement pour l'autorisation d'exercer un usage conditionnel dans la mesure où la proposition permet d'atteindre les objectifs et critères prévus aux articles 2, 3, 51, 52 et 54.

La proposition doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017).

JUSTIFICATION

Considérant que la proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicable à une demande d'usage conditionnel;

Considérant que le projet équivaut à une densité d'environ 97 logements à l'hectare, ce qui se rapproche de la cible de 100 logements/ha visée au Plan d'urbanisme et de mobilité et s'inscrit ainsi dans une logique d'intensification intermédiaire conforme aux orientations municipales;

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé, à sa séance du 9 juin un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Affichage
- Avis public
- Conseil d'arrondissement - Adoption résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kelsey KEENAN-CREPEAU
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1261228005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, dans les nuits du 17 juillet et du 15 et 22 août 2026

Il est recommandé:

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, dans les nuits du 17 juillet et du 15 et 22 août 2026.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-30 09:47

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1261228005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, dans les nuits du 17 juillet et du 15 et 22 août 2026

CONTENU

CONTEXTE

Cette demande est en lien avec les travaux prévus pour la construction du massif sous la chaussée par Hydro Québec et leur sous-traitant Intervia. Ces travaux, ainsi que la reconstruction de la chaussée démolie, doivent avoir lieu pendant la nuit, afin de limiter les impacts majeurs sur la circulation du secteur. En effet, des fermetures complètes sont nécessaires dû à la localisation du tracé du massif et à la géométrie des axes routiers du secteur. La largeur de la chaussée et l'îlot central à l'intersection Wellington/Bridge ne permettent pas le maintien d'une voie par direction même à l'aide d'un contresens.

Une demande, afin d'exécuter des travaux en dehors des heures permises, a déjà été approuvée lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement qui a eu lieu le 8 juin 2026. Toutefois, à la suite des ajustements de planification requis en raison des travaux prévus sur le pont Samuel-De Champlain, Intervia sollicite l'approbation de l'Arrondissement de nouvelles dates pour les rues Wellington et Bridge aux dates suivantes:

- Le 17 juillet 2026, de 23 h à 5 h.

Advenant qu'il ne soit pas possible de réaliser les travaux à cette date, Intervia souhaite également obtenir l'autorisation d'utiliser les dates alternatives suivantes :

- Le 15 août 2026, de 23 h à 5 h;
- Le 22 août 2026, de 23 h à 5 h.

Les entraves prévues sont précisément les suivantes :

- La fermeture complète de la rue Wellington, entre les rues Saint-Patrick et Condé, avec maintien de la circulation locale seulement.
- La fermeture complète de la rue Bridge en direction nord entre les rues Mill et Saint-Patrick, avec maintien d'une seule voie en contresens en direction sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 22 0111 le 8 juin 2026: D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Saint-Patrick, Bridge et Wellington en dehors des plages horaires prescrites, durant les fins de semaine du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter une ordonnance permettant le bruit de 19 h 00 à 7 h 00 (ou plus précisément entre 23 h et 5 h), durant les nuits du 17-18 juillet 2026 et du 15-16 et 22-23 août 2026.

JUSTIFICATION

Ces interventions nécessitent une planification particulière et ne peuvent être réalisées durant les jours de semaine, afin de limiter les impacts majeurs sur la circulation du secteur, le transport en commun, les commerçants et autres riverains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison du grand achalandage de la circulation dans ces secteurs, les travaux ne peuvent pas être réalisés de jour sans affecter la circulation. Par conséquent, il est préférable d'autoriser l'exécution des travaux durant la nuit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication doit être effectuée en amont lorsque les travaux sont prévus en dehors des heures normales prescrites par le règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse GAGNON
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-25

Jean-Baptiste DUPRÉ
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1269838004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 13 juillet 2026

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 juillet 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 juillet 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 juillet 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8^o de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et selon les périodes identifiées dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance, dans le cadre des activités de la « Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 13 juillet 2026 »

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-02 09:59

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269838004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 13 juillet 2026

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531).
- Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8^o de l'article 3)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Place publique Mary-Griffin CA26 22 0112 Séance du 8 juin 2026 Ordonnances - Événements publics (dossier 1269838002)
Cinéma plein-air CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
Harlem du Nord, Block Party CA24 22 0162 Séance du 10 juin 2024 Ordonnances - Événements publics (dossier 1249838005)
Programmation MCMU CA26 22 0083 Séance du 4 mai 2026 Ordonnances - Événements publics (dossier 1260332002)
Rentrée la tête haute CA25 22 0148 Séance du 14 mai 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838007)
Festival de musique familiale Rufus Rockhead Première édition
Événement culturels - Animation Bassin-à-Bois Première édition
Festival Black & White Première édition
La Fripe c'est Chic! CA25 22 0201 Séance du 7 juillet 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838009)

Fête de quartier - Parc Vinet Première édition
Festival de la Petite-Bourgogne CA25 22 0226 Séance du 11 août 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838010)
Course Terry Fox de Montréal Première édition
Parcours céramique CA25 22 0226 Séance du 11 août 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838010)
Randonnée de l'espoir Cancer de L'Ovaire CA25 22 0226 Séance du 11 août 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838010)
Monktoberfest CA25 22 0201 Séance du 7 juillet 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838009)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Place publique Mary-Griffin	Station F-MR	Parc Mary-Griffin	L'événement : 13 juillet au 31 octobre 2026 de 12 h à 21 h Montage : 13 juillet 2026 de 7 h à 21 h Démontage : Les 28 et 29 octobre 2026 de 7 h à 21 h En cas d'intempéries : Maintenu
Cinéma plein-air	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Parc Ignace-Bourget, Parc Campbell-Ouest	L'événement : 24 juillet, 7 et 21 août 2026 de 17 h à 23 h Montage : Aux dates mentionnées de 16 h à 17 h Démontage : Aux dates mentionnées de 23 h à 23 h 30 En cas d'intempéries : Annulé
Harlem du Nord, Block Party (Anciennement Festival Harlem du Nord)	Harlem du Nord	Parc Angrignon	L'événement : 8 et 9 août 2026 de 12 h à 22 h Montage : 8 août 2026 de 8 h à 12 h Démontage : 10 août 2026 de 8 h à 12 h En cas d'intempéries : Maintenu
Programmation MCMU	Arrondissement du Sud-Ouest	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : 13 août 2026 de 10 h à 20 h 30 Montage : 13 août 2026 de 9 h à 11 h Démontage : 13 août 2026 de 20 h 30 à 23 h

			En cas d'intempéries : Annulé
Rentrée la tête haute	Mission Bon Accueil	Rue Acorn, entre les rues de Courcelle et St-Rémi	L'événement : 14 août 2026 de 8 h à 16 h Montage : 13 août 2026 de 7 h à 00 h Démontage : 14 août 2026 de 16 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival de musique familiale Rufus Rockhead	Fondation Jeunes Étoiles	Parc Daisy-Peterson-Sweeney	L'événement : 15 août 2026 de 12 h à 20 h Montage : 15 août 2026 de 7 h à 12 h Démontage : 15 août 2026 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Reporté au 22 août 2026
Événements culturels - Animation Bassin-à-Bois	MR-63	Parc du Bassin-à-Bois	L'événement : 15 août 2026 de 14 h à 16 h 30, 22 août 2026 de 14 h à 17 h 30, 19 septembre et 26 septembre 2026 de 15 h à 16 h 30 Montage : Aux dates mentionnées dès 13 h Démontage : Aux dates mentionnées jusqu'à 19 h En cas d'intempéries : Annulé
Festival Black & White	Festival Black & White	Parc Le Ber	L'événement : 29 août 2026 de 10 h à 20 h Montage : 29 août 2026 de 8 h à 10 h Démontage : 29 août 2026 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
La Fripe c'est Chic!	SDC Les Quartiers du Canal	Parc Sainte-Anne de Griffintown	L'événement : 29 et 30 août 2026 de 10 h à 18 h Montage : 28 août 2026 de 8 h à 20 h Démontage : 30 août 2026 de 18 h à 23 h En cas d'intempéries : Reporté au 26 septembre 2026
Festival de la Petite-Bourgogne	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'événement : 12 septembre 2026 de 12 h à 23 h Montage : 12 septembre 2026 de 8 h à 12 h Démontage : 12 septembre 2026 de 18 h à 23 h

			En cas d'intempéries : Maintenu
Fête de quartier - Parc Vinet	SDC Les Quartiers du Canal	Parc Vinet	L'événement : 19 septembre 2026 de 14 h à 23 h Montage : 19 septembre 2026 de 8 h à 14 h Démontage : 19 septembre 2026 de 23 h à 00 h En cas d'intempéries : Reporté au 26 septembre 2026
Course Terry Fox de Montréal	Fondation Terry Fox	Parc Angrignon	L'événement : 20 septembre 2026 de 8 h 30 à 13 h Montage : 20 septembre 2026 de 5 h à 8 h Démontage : 20 septembre 2026 de 13 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Parcours céramique	Association Parcours Céramique	Parc Madeleine-parent	L'événement : 25 septembre 2026 de 15 h à 18 h, 26 septembre 2026 de 10 h à 18 h, 27 septembre 2026 de 10 h à 17 h Montage : Aux dates mentionnées une heure avant l'heure de début Démontage : 27 septembre 2026 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Randonnée de l'espoir Cancer de l'Ovaire	Cancer de l'Ovaire	Parc Angrignon	L'événement : 27 septembre 2026 de 9 h à 12 h Montage : 27 septembre 2026 de 6 h à 9 h Démontage : 27 septembre 2026 de 12 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
Monktoberfest	Théâtre Paradoxe	Boulevard Monk, entre les rues Jolicoeur et Jacques- Hertel	L'événement : 3 octobre 2026 de 12 h à 21 h Montage : 3 octobre 2026 de 6 h à 12 h Démontage : 3 octobre 2026 de 21 h à 00 h En cas d'intempéries : Maintenu

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les organiser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Il ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour la négociation des parcours ainsi que pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2026-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS



Dossier # : 1268108003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale sur un bâtiment de la Ville de Montréal situé au 5597-5599 rue Laurendeau

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale sur un immeuble de la Ville de Montréal situé au 5597-5599, rue Laurendeau

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-07-02 13:58

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268108003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale sur un bâtiment de la Ville de Montréal situé au 5597-5599 rue Laurendeau

CONTENU

CONTEXTE

Une demande est déposée à l'effet de permettre la réalisation d'une murale sur le mur latéral ouest du bâtiment situé au 5597-5599, rue Laurendeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Un projet d'art mural sur le mur au nord du Centre Hortense-Duclos, bâtiment appartenant à la Ville de Montréal, et donnant sur la rue Le Caron a été soumis à l'arrondissement par l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul.

Le projet a retenu l'attention du comité de sélection du volet 1 pour le Programme d'art mural (PAM) 2026.

Le projet accompagne la création récente d'un centre communautaire et vise à marquer la transformation du bâtiment municipal en repère citoyen, en rupture avec la vocation financière de l'ancien occupant. Il intègre les actions de la Revitalisation Urbaine Intégrée dans le quartier visant l'embellissement, le rayonnement et la revitalisation d'un secteur pauvre en offre culturelle. La murale est réalisée sur la façade donnant sur la rue Le Caron, à l'angle de Laurendeau, artère commerciale desservie par le bus. Le lieu retenu bénéficie ainsi d'un achalandage quotidien (proximité de CPE). Il est entièrement visible et accessible depuis l'espace public.

C'est le duo d'artistes locaux l'abricot qui a été sélectionné pour réaliser cette œuvre. À travers des propositions artistiques bienveillantes et ludiques, L'abricot travaille à la frontière des arts graphiques et des arts plastiques et cherche à créer des œuvres qui invitent au dialogue en interpellant des gens de tous les âges et en mettant en valeur la pluralité des expériences.

La murale va représenter un groupe de personnes stylisé dont les formes des visages et silhouettes seront inspirées des autoportraits réalisés par des résident·e·s du quartier lors des ateliers de médiation culturelle qui se sont tenus les 24 avril et 23 mai 2026.

JUSTIFICATION

La Direction du bureau de projet est favorable à la réalisation de l'œuvre murale pour les raisons suivantes :

- Elle sera installée sur un mur aveugle très visible ne comportant aucun élément architectural notable;
- Elle est compatible avec le bâtiment et le milieu d'insertion
- Elle bénéficiera d'une bonne visibilité grâce à l'emplacement qui est dans l'intersection des rues Le Caron et Laurendeau;
- Elle n'obstruera pas les ouvertures du bâtiment;
- Son installation n'entraînera pas l'abattage d'un arbre;
- Elle ne fait pas la promotion d'un produit, ni d'un service, ni d'un établissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des façons suivantes :

Priorité 15 : « Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire » : soutien à un organisme proposant une démarche artistique pour faire avancer sa mission.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse GAGNON, Le Sud-Ouest
Sara SAVIGNAC ROUSSEAU, Service de la culture_des sports et des loisirs
Stéphanie ROSE, Service de la culture_des sports et des loisirs

Lecture :

Stéphanie ROSE, 23 juin 2026
Maryse GAGNON, 23 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-23

Justine DESBIENS
cheffe de division bureau de projets par
interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mark LAVOIE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement



Dossier # : 1265650007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001) (dossier en référence 1268921001)

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au :

- Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-06-26 10:59

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265650007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (RCA26 22001) (dossier en référence 1268921001)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), un registre a été tenu du 25 au 29 mai 2026 de 9 h à 19 h, pour le règlement suivant :

- Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne

L'avis public annonçant le registre a été publié le 15 mai 2026, sur le site Internet de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 220090 - 12 mai 2026 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (dossier 1268921001)

DESCRIPTION

Les résultats du registre sont :

Règlement RCA26 22001

Le nombre de personnes habiles à voter pour ce règlement était de 59 242.

Le nombre de demandes requis pour le registre pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 5 935.

Le nombre de demandes faites à l'égard de ce registre a été de 0.

Par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

Après la fin de la période d'accessibilité au registre, le secrétaire d'arrondissement dresse un certificat établissant le résultat et le dépose devant le conseil à sa séance suivante, conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Melissa GAREAU
Secrétaire-rechercheur

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements